

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction Régionale
des Entreprises
de la Concurrence
de la Consommation
du Travail et de l'Emploi

Pôle Entreprises,
Emploi, et Economie

Département du Fonds
social européen

**A l'attention des bénéficiaires d'opérations cofinancées
au titre du volet déconcentré du PON FSE 2014-2020 et
du PON IEJ 2014-2015**

Service Projets régionaux

Affaire suivie par : Cédric Guillon-Lavocat
Courriel : idf.departement-fse@direccte.gouv.fr

Téléphone : 01 70 96 14 07

Réf. :
PJ : -

Date : **14 JUIN 2016** 344

Objet : Traitement des contrôles de service fait des opérations cofinancées au titre du volet déconcentré du PON FSE 2014-2020 et du PON IEJ 2014-2015

Pour tous les bilans d'exécution déposés sur le portail « Ma démarche FSE » concernant des opérations cofinancées au titre du volet déconcentré du PON FSE 2014-2020, un contrôle de service fait (CSF) sera réalisé afin de déterminer le montant FSE dû aux bénéficiaires.

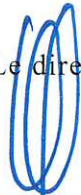
Je vous informe, à ce titre, que ce contrôle sera pris en charge, soit directement par des agents du service Projets régionaux (SPR) du département du FSE de la DIRECCTE d'Île-de-France, soit par un prestataire mandaté à cet effet, le cabinet Ernst&Young (EY). Dans ce cas, le CSF sera alors validé en définitive par le SPR du département du FSE.

S'agissant des opérations cofinancées au titre du PON IEJ 2014-2015, le CSF sera pris en charge par des agents du SPR du département du FSE de la DIRECCTE d'Île-de-France.

J'appelle votre attention sur le fait que le paiement du FSE et/ou de l'IEJ dépend entièrement des délais de vérification du bilan d'exécution et que le montant FSE et/ou IEJ attribué dépend de la qualité des pièces que vous aurez transmises.

Je vous invite donc à la plus grande rigueur quant à la qualité du bilan d'exécution réalisé ainsi que des pièces justificatives afférentes, aux délais d'envoi de ces éléments et à apporter de manière circonstanciée et réactive les réponses, le cas échéant, aux observations des agents en charge du contrôle de service fait, afin d'assurer un traitement de votre dossier dans les meilleures conditions. Je vous remercie également de faire bon accueil aux agents du cabinet Ernst&Young et de leur fournir rapidement les pièces demandées.

Le SPR du département du FSE se tient à votre disposition afin de répondre à vos interrogations et vous orienter dans les procédures à suivre.



Le directeur régional

Laurent VILBOEUF

